

C'est quoi la redevance spéciale ?

La redevance spéciale est une tarification appliquée chaque année aux professionnels usagers de la déchèterie de Pont-l'évêque, pour financer le fonctionnement de la déchèterie mais pas seulement ! C'est aussi la gestion et le traitement des déchets depuis leur collecte en déchèterie jusqu'à leur valorisation ou leur élimination (transport, recyclage, incinération, etc.).

Cette redevance est calculée en fonction de la quantité de déchets apportée par chaque professionnel, selon une facturation semestrielle.



Depuis 2016, la redevance spéciale des professionnels en déchèterie n'a pas évolué.

Pourquoi cette augmentation ? Tout est question d'équilibre.

La redevance spéciale sert exclusivement au financement de la gestion des déchets des professionnels en déchèterie, et doit réglementairement couvrir le coût du service rendu.

Depuis 2016, l'ensemble des coûts de gestion et de traitement des déchets ont augmentés. Aujourd'hui, les recettes de la redevance spéciale ne couvrent plus les dépenses.

A compter du 1er juillet 2023, il est donc nécessaire d'augmenter la redevance spéciale pour assurer l'équilibre financier.

Les redevances seront les suivantes :

Tarifs à compter du 1er juillet 2023		Apport de déchets provenant du territoire de Terre d'Auge par :	
		Professionnels dont le siège social se situe sur Terre d'Auge	Professionnels dont le siège social se situe hors Terre d'Auge
Déchèterie de Pont l'Evêque	Encombrants incinérables	25€ par m3	27€ par m3
	Encombrants enfouissables	30€ par m3	32€ par m3
	Déchets verts (tontes et branchages)	20€ par m3	22€ par m3
	Gravats sains (sans résidus de plâtre)	40€ par m3	42€ par m3
	Déchets plâtrés en mélange	100€ par m3	110€ par m3
	Amiante	110€ par m3	120€ par m3
	Bois	12€ par m3	14€ par m3
	Cartons	4€ par m3	6€ par m3
	DDS	1,60€ par kg	1,60€ par kg
	Ferraille	gratuit	gratuit

En parallèle, Terre d'Auge réfléchit aux évolutions du service public de gestion des déchets pour les années à venir. L'objectif est de parvenir à la maîtrise de ces dépenses, tout en adaptant le service rendu aux exigences réglementaires et au territoire.